

Établissement Public Foncier de Poitou-Charentes

Conseil d'administration

Séance du mardi 4 octobre 2011

Délibération n° CA-2011-13

Acquisition par l'EPF PC de biens appartenant à une commune Validation préalable des acquisitions par le conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes,

Vu le décret n°2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'établissement public foncier de Poitou-Charentes, notamment son article 10-6°,

Considérant que l'EPF PC n'a pas vocation, d'une manière générale, à acquérir des biens appartenant à une commune ;

Sur proposition du directeur général,

Décide :

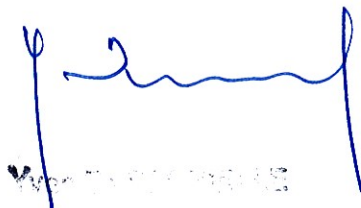
Dans le cadre de la mise en œuvre d'une convention opérationnelle, le conseil d'administration peut autoriser à titre exceptionnel l'acquisition par l'EPF PC d'un bien appartenant à une commune après examen du dossier en cause dès lors que :

- le foncier communal fait partie d'un périmètre de projet d'initiative intercommunale, dont la réalisation se situe à moyen ou plus long terme (cinq ans et plus) et a été acquis dans un contexte d'urbanisme différent de celui dans lequel se déroulera finalement le projet et dans lequel la commune devait intervenir elle-même ;
- le foncier détenu par la commune justifie une intervention technique de l'EPF PC, que le partenaire de la convention opérationnelle souhaite lui confier et qui conditionne la bonne réalisation du projet ;

Le Président du conseil d'administration

Transmis pour approbation
à Monsieur le Préfet de Région
Poitiers, le

Le Préfet,



VERMOREL

Jean-François MACAIRE
Président du Conseil d'Administration